

Approbation de la modification du nombre de places ouvertes  
au concours dits « passerelles entrantes ministérielles » pour  
l'accès aux études de Santé en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 07 septembre 2021**

**Délibération 2021/09/CFVU – 95**

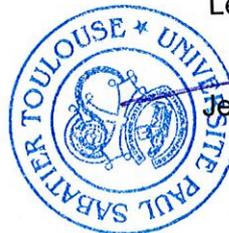
*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la modification du nombre de places  
ouvertes au concours dits « passerelles entrantes ministérielles » pour l'accès aux  
études de Santé en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.**

Toulouse, le 09 septembre 2021

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 1  
Nombre de votes blancs : 0

Approuvé par la CFVU du 07/09/2021

Suite à la modification des capacités d'accueil des formations de Santé de l'Universités le 19-07-2021 en CA (demande du conseil d'état), nous devons modifier les places ouvertes au concours dit « passerelles entrantes ministérielles » permettant l'accès aux études de santé en deuxième ou troisième années de candidats répondant au titre II de l'article R631-1 du code de l'éducation (càd master, ingénieur, docteur, paramédicaux ...).

Ce nombre de places ouvertes au concours « passerelles entrantes ministérielles » est en effet calculé sur le numerus apertus PASS+LAS et doit correspondre à au moins 5% des places pour chacune des formations.

La proposition est la suivante :

	Ancien NA PASS-LAS	5%	Places initialement ouvertes au concours		Nouveau NA PASS-LAS	5%	Places proposées après augmentation du NA	
<b>Médecine</b>	160	8	8		166	8,3	9	soit + 1
<b>Dentaire</b>	26	1,3	2		38	1,9	2	
<b>Pharmacie</b>	37	1,85	2		62	3,1	4	soit +2
<b>Maïeutique</b>	9	0,45	1		14	0,7	1	
<b>Total</b>	232	11,6	13		280	14	16	soit +3

Pr Christophe PASQUIER  
Doyen de la Faculté des Sciences Pharmaceutique  
Président du jury du concours 2020-2021